

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castel franc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and arrival/departure times for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte (408)).

Cahors, le 1<sup>er</sup> Septembre 1874

Nous sommes de grands coupables aux yeux de quelques-uns de nos confrères, parce que nous nous bornons à demander l'organisation du Septennat du maréchal de Mac-Mahon, et que nous n'entonnons pas des hymnes bonapartistes.

Vaudrait-il mieux refuser au maréchal de Mac-Mahon le concours qu'il n'a cessé de demander à l'Assemblée nationale, dont le nom et les services ont été constamment rappelés par ce grand citoyen dans le voyage qu'il vient de faire en Bretagne?

Dans notre opinion, la dissolution de l'Assemblée serait un immense malheur, non-seulement au point de vue politique, mais aussi au point de vue de la fortune générale et de la vie matérielle.

Et savez-vous pourquoi cette grande colère contre nous? Parce que nous avons inséré une correspondance autographiée de Paris, adressée à douze ou quinze journaux de province, correspondance qui, plus que tout autre, a un caractère particulier d'authenticité.

nous a pas bien compris jusqu'ici, nous sommes bien obligés de tâcher de nous faire comprendre pour l'avenir. Nous ajouterons que cette façon d'entendre et de pratiquer le journalisme nous a assez bien réussi pour que nous y persisterions.

Le Journal du Lot, qui s'efforce d'être renseigné le mieux possible, ne cherche qu'à vivre en paix avec ses confrères. Il respecte toutes les opinions qui ne tendent pas au bouleversement social; il ménage les personnes, il défend l'union conservatrice autour du maréchal de Mac-Mahon.

On pourra nous dire que le Septennat, s'il s'établit régulièrement, conduira peut-être la France à la constitution légale de la République. Eh bien! si cela se fait légalement et par la force des choses, qu'avez-vous à répliquer?

Le Moniteur universel constate en ces termes les bons effets produits par le voyage du chef de l'Etat :

Des lettres d'Angers que nous avons reçues, nous disent que la candidature de M. Bruas fait de grands progrès dans le département de Maine-et-Loire. Le voyage du maréchal de Mac-Mahon dans les provinces de l'Ouest a eu cet incontestable résultat de familiariser le pays avec l'idée qu'un gouvernement existe en fait irrévocablement pour sept ans.

« Les républicains annonçaient à bref délai le retour de M. Thiers; les bonapartistes, celui de l'empire; les légitimistes, l'avènement du comte de Chambord.

« L'opinion publique en province est désormais fixée sur ce qu'il y a de peu fondé dans ces espérances. Le maréchal de Mac-Mahon est le chef de l'Etat pour sept ans, et, aux yeux de l'immense majorité des électeurs, il ne peut plus être renversé par une révolution. Or, personne ne veut d'une révolution, et c'est ce qui fait, que dans un avenir très-prochain les candidats septennalistes exerceront nécessairement sur le suffrage universel l'influence due aux idées conservatrices, qu'ils représentent désormais exclusivement. »

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Nous trouvons dans les journaux bonapartistes le texte de la circulaire que M. Berger, leur candidat, vient d'adresser aux électeurs de Maine-et-Loire. La partie de ce document où M. Berger rappelle le souvenir du dévouement avec lequel il a servi l'Empire comme fonctionnaire, et du concours qu'il lui a prêté comme député, ne manque ni de

clarté ni de précision. Mais où M. Berger nous paraît moins net, c'est lorsqu'il explique aux électeurs quelle sera, s'il est nommé, son attitude à la chambre. C'était là le point sur lequel il aurait fallu plus particulièrement insister. Les lois organiques du Septennat seront présentées dès le début de la session. Ces lois, le maréchal les a réclamées en maintes et maintes circonstances. Il a déclaré qu'elles lui étaient nécessaires pour bien gouverner, et qu'il les considérait comme la première consolidation de son pouvoir.

La circulaire du candidat bonapartiste se termine par une longue et emphatique glorification de la doctrine de l'appel au peuple. Elle exprime en même temps l'espoir que les regards « se tourneront avec reconnaissance vers la dynastie impériale. »

Les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ne devant expirer qu'au bout de sept ans, ces belles déclarations n'ont qu'une valeur toute platonique. Les électeurs de Maine-et-Loire doivent avant tout tenir à connaître ce que leur député fera demain; il est moins important de savoir ce qu'il se propose de faire dans sept ans.

La République française avait conseillé à l'Union de repousser la candidature de M. Bruas comme entachée de bourgeoisie; et le Pays, autre ami de l'Union, avait appuyé sur ce conseil, en engageant la feuille royaliste à choisir un candidat à quatre quartiers qui ne laissât pas annihiler la « noblesse angevine. »

Ce qui est plus risible ou plutôt plus étonnant, et triste, et navrant, c'est que l'Union a prêté l'oreille aux suggestions de la République française et du Pays. Elle a naïvement abandonné la candidature de M. Bruas aux ribauds du centre droit. « Que ces ribauds votent pour M. Bruas: nous, non. »

Le bruit courait qu'elle avait l'intention de présenter M. Freppel, évêque d'Angers. Nous n'en croyons rien. Aux élections partielles qui ont eu lieu à Paris en juillet 1871, nous avons, nous, posé la candidature de M. l'évêque d'Angers: nous avons tous, dans ce journal, voté pour lui. M. Freppel est un homme compromis, amoindri, déchu, par notre suffrage. Il n'est plus assez immaculé pour

l'Union. Il faut à l'Union une vierge de légitimité, qui n'ait jamais levé son voile devant l'Union de l'Ouest ou le Journal de Paris. « L'Union de l'Ouest et le Journal de Paris soutiennent M. Bruas! Ce M. Bruas doit avoir juré d'étrangler le dernier des rois avec les boyaux du dernier des prêtres. La République française le croit capable de ce noir dessein; le Pays l'en accuse. Combattons Bruas! »

Voilà à quelles pauvretés de raisonnement l'Union est réduite. Voilà où ses fureurs l'ont précipitée! Elle écoute les ennemis irréconciliables de la Monarchie, par haine des monarchistes modérés. Elle a mordu à l'hameçon de la noblesse angevine, sans hésiter, du premier coup. Si la République française et le Pays lui insinuent de poser la candidature du gentilhomme le plus inconnu de Maine-et-Loire, crac! elle la posera, pour faire plaisir aux radicaux et aux bonapartistes et diminuer les chances de M. Bruas.

Messenger de Paris.

La nomination d'un candidat bonapartiste, si elle prouve au parti républicain sa faiblesse, ouvre, d'un autre côté la porte à des embarras possibles et à des perspectives incompatibles avec le fonctionnement calme et fécond du pouvoir septennal. Dans l'intérêt conservateur, nous préférons des hommes capables de rallier toutes les forces du parti de l'ordre.

Depuis le mois de juillet 1871, dans la plupart des élections partielles, il a été favorable au parti républicain. Cela a-t-il avancé les chances de la République? Non, car le système républicain, surtout avec les hommes du parti, n'a pas le don de rassurer la France et de la fixer.

Aujourd'hui le vent électoral semble souffler en faveur des hommes restés fidèles à l'empire. Qu'il y ait un certain nombre de bonapartistes nommés; cela ne fera pas que l'empire soit en mesure de reprendre actuellement et d'exercer efficacement le pouvoir. Cela peut même compromettre le parti plus que le servir, eu égard à la situation donnée. Dans tous les cas, nous voudrions ne pas voir les conservateurs s'affaiblir par les divisions et nourrir ainsi les espérances du parti républicain, qui cherche dans de telles divisions la revanche de ses défaites.

Paris-Journal.

On a raconté ces jours-ci qu'à la revue de Brest, le maréchal président de la République entendant quelques compagnies de la ligne crier Vive Mac-Mahon! manifesta un peu d'impatience et fit immédiatement donner l'ordre de garder dans les rangs le silence traditionnel. Le maréchal avait raison. Quelque sincère que soit l'enthousiasme d'une troupe, il est bon qu'elle n'abuse pas des vivats; il est

bon qu'on lui interdise même les plus sympathiques démonstrations.

Elles ont toujours quelque chose de contraire à la discipline. Un cri en appelle, en autorise un autre. Si les satisfaits ont le droit d'exprimer leur satisfaction, pourquoi les mécontents n'auraient-ils pas le droit de témoigner leur mauvaise humeur? Le colonel Denfert, qui a bien défendu Belfort, mais qui défend moins bien la discipline, vous dira que ce n'est pas seulement pour eux un droit, mais un devoir. Que devient alors le respect? que deviennent la subordination et la hiérarchie? que devient l'armée elle-même? Le jour où le soldat crie vive quelqu'un, il peut être tenté de crier à bas quelque chose; et voyez tout de suite où cela nous conduit.

### Informations

On lit dans le Journal officiel :

Le Président de la République française, Sur la proposition du ministre des affaires étrangères,

Décrète,

M. Philippe de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, ministre plénipotentiaire, est nommé ambassadeur de France près Sa Majesté la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en remplacement de M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia, dont la démission a été acceptée.

Le Journal officiel publie le texte de la convention de poste franco-brésilienne, dont un décret ordonne la mise à exécution.

Le voyage du Maréchal dans le Midi n'est pas encore définitivement arrêté, mais il paraît certain aujourd'hui que le président de la République ira à Lyon.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis si longtemps, vient enfin d'avoir lieu.

Il porte sur six préfetures et vingt-cinq sous-préfetures et se compose surtout de mutations. Cependant M. Lemercier, préfet du Var, et M. Diard, préfet du Loir-et-Cher, sont mis en disponibilité, MM de Belval, sous-préfet à Oloron, et Guillemot, sous-préfet à Clamecy, sont appelés à d'autres fonctions. Enfin M. le comte de Lastic-St-Jal a donné sa démission de sous-préfet de Château-Chinon.

Une question menaçante, reparait à l'horizon. A la suite des récentes expulsions opérées par la Prusse dans le Slesvig allemand, M. Quasade, ambassadeur de Danemarck à Berlin, a dû se rendre à Copenhague pour y conférer avec son gouvernement. Presque à la même heure, un article du *Tagblatt* discutait, comme une éventualité prochaine, une nouvelle agression de l'Allemagne contre le Danemark. Combien, on le voit, lord Palmerston avait raison et prophétisait juste quand, vers 1864, longtemps avant la guerre d'Autriche, il disait : « La question du Slesvig sera l'allumette chimique qui mettra le feu à l'Europe ! »

Le Journal d'Ille-et-Vilaine ne s'étant pas suffisamment défilé des informations publiées par le *Bien public* sur certains incidents du voyage du Maréchal, a reçu du général Loysel la lettre suivante :

Rennes, le 26 août 1874.

Monsieur le Rédacteur,

Le numéro du 25 août, du Journal d'Ille-et-Vilaine reproduit, d'après le *Bien public*, une correspondance anonyme de Saint-Malo, qui fait cependant le tour de la presse, et dans laquelle je trouve le passage suivant :

« ... D'autre part, il n'est pas vrai que le Maréchal ait répondu que M. Hovius se trompait, — qu'il y avait un gouvernement défini, que l'Assemblée lui avait confié le pouvoir pour sept ans, et que, pendant ce temps, il userait de tous les moyens légaux pour donner au pays l'ordre et la sécurité. »

J'étais auprès de M. le Maréchal de Mac-Mahon avec le préfet d'Ille-et-Vilaine, le sous-préfet de Saint-Malo et les officiers généraux et supérieurs qui accompagnent le Chef de l'Etat, au moment où le président et les membres du tribunal de commerce de

Saint-Malo ont été reçus, et les paroles prononcées par le Maréchal, dont il a été pris note immédiatement, sont restées gravées dans ma mémoire. Les voici textuellement :

« Vous avez dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas de gouvernement, vous vous trompez, il y en a un, c'est le mien; l'Assemblée nationale, qui est souveraine, m'a confié le pouvoir pour sept ans; j'ai par conséquent encore six ans et demi à l'exercer, et, pendant tout ce temps, j'userai du pouvoir qui m'a été donné pour assurer au pays l'ordre et la sécurité. »

Telle est la réponse du Maréchal, faite avec autant de netteté que de fermeté, à la partie politique du discours de M. Hovius (je parle de celui que j'ai entendu lire).

Le Maréchal a repris ensuite point par point chacune des questions traitées par M. le président du Tribunal de commerce, sur lesquelles il est sans intérêt de revenir.

Voilà l'exacte vérité, et il me paraît important de la faire connaître, afin de couper court aux commentaires que peuvent faire naître des récits sans autorité.

Je vous serai obligé de vouloir bien insérer cette lettre dans le plus prochain numéro du *Journal d'Ille-et-Vilaine*.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Général LOYSEL.

Député à l'Assemblée nationale.

Il ressort d'un arrêt de la Cour d'appel de Paris, que lorsqu'un négociant sous le coup d'embarras passagers, et se rendant mal compte de ses ressources, a déposé son bilan par erreur et par précipitation, il y a lieu pour la cour, examen plus attentif fait de la situation, après avoir constaté qu'il n'y a pas de dettes exigibles et que l'actif est supérieur au passif, de rapporter le jugement déclaratif de faillite.

Le tribunal civil de la Seine a rendu un jugement d'où il ressort qu'aux termes de la loi du 12 mai 1871, les objets mobiliers réquisitionnés par la Commune ou par ses agents, peuvent être revendiqués par le propriétaire spolié pendant trente ans et sans indemnité.

Il serait question, si nous en croyons la France, de reculer d'un mois la date des examens pour les grades dans l'armée territoriale.

L'Opinion nationale croit savoir que c'est M. de Chaudordy qui sera chargé de représenter la France à Madrid si le gouvernement du maréchal Serrano est reconnu officiellement par la France.

On parle aussi de M. de Bourgoing pour ce poste.

M. Schneider, l'ancien président du corps législatif, a eu dernièrement une attaque d'apoplexie qui a inspiré de vives inquiétudes. Aujourd'hui, le malade va beaucoup mieux. Voici le bulletin de sa santé, hier soir : « L'amélioration signalée hier a fait de sensibles progrès, qui permettent d'espérer une heureuse terminaison. »

### ESPAGNE

Madrid, 29 août. — Puycerda résiste toujours énergiquement.

La Gaceta annonce que Zavala a mis en fuite, hier, six bataillons carlistes près du village de Boyo, à quatre lieues de Miranda. Les carlistes ont perdu beaucoup de morts et de blessés.

D'après une dernière dépêche de Bourg-Madame, les carlistes ont tenté, dans la nuit du 29 au 30 août, de surprendre Puycerda, mais ils ont échoué. La colonne républicaine, envoyée au secours de cette ville, a éprouvé un retard à Vich, par le manque de vivres et de moyens de transport. Les autorités de cette dernière ville ont été emprisonnées pour n'avoir pas fait le nécessaire en cette circonstance. On assure que cette colonne est aux prises avec les carlistes dans les environs de Ripoll.

Paris, 30 août, 6 heures, soir.

Le ministre de la guerre a ordonné au général Barry, commandant la division d'infanterie de Perpignan, de se rendre à Bourg-Madame, afin de prendre des mesures énergiques pour préserver le territoire français contre toute violation de ce territoire, par les carlistes qui assiègent Puycerda.

Le général Zabala a annoncé, il y a quelques jours, au gouvernement de Madrid, que l'armée du Nord allait très-prochainement reprendre l'offensive, d'après un plan vaste et bien conçu, dont l'étude et la préparation n'a pas pris moins de deux mois et dont on attend les meilleurs résultats. En attendant la mise à exécution de ce plan si pompeusement annoncé, les carlistes continuent leurs progrès et Saballs pousse avec une activité de plus en plus grande le siège de Puycerda. Un nouvel assaut a été tenté, mais a échoué, toutefois, les assiégés sont loin de se décourager.

Une dépêche de Santander dit que les deux bâtiments allemands le *Nautilus* et l'*Albatros* sont partis dans la matinée d'hier pour se rendre à Bilbao où on leur prépare une réception publique. Les environs de cette ville auraient, à en croire la dépêche, été évacués par les carlistes.

L'escadre anglaise croise en ce moment au sud de l'Espagne.

### Chronique locale

et méridionale.

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL.

Nos lecteurs savent que les conseils généraux doivent être, cette année, renouvelés par moitié, le jour des élections approche et il paraît probable qu'elles auront lieu dans la première quinzaine d'Octobre. Le mouvement électoral commence à se dessiner, et nous avons déjà reçu quelques indications sur les diverses candidatures qui vont se produire.

Dans le canton de Saint-Géry, deux candidats se trouveront en présence, M. Talou, conseiller sortant, et M. Depeyre, député, ancien ministre de la justice.

Il y a déjà quelques mois, et lorsqu'on supposait les élections des conseils généraux plus prochaines, les Maires du canton de Saint-Géry adressèrent à M. Depeyre une lettre collective dans laquelle ils lui demandaient de poser sa candidature au conseil général. Ils rappelaient à M. Depeyre que des souvenirs de famille le rattachaient au canton de Saint-Géry et qu'ils seraient d'autant plus heureux de le voir accepter l'offre qui lui a été faite que le conseiller sortant, élu par 504 voix, contre 992 suffrages obtenus par ses deux concurrents, ne représentait pas la majorité du canton.

M. Depeyre s'empressa de répondre qu'il acceptait la candidature qui lui était proposée.

Nous apprenons que dimanche, M. Depeyre a commencé ses visites dans le canton de Saint-Géry; il a recueilli dans cette première tournée, des témoignages de sympathie qui prouvent combien MM. les maires du canton ont été bien inspirés dans le choix qu'ils ont fait.

En arrivant à Tour-de-Faure, M. Depeyre a rencontré M. Dols notaire qui, entouré des notables de cette section, lui a souhaité la bienvenue.

M. Dols a rappelé à M. Depeyre les liens qui l'unissaient au canton de Saint-Géry, le rang élevé que M. Depeyre occupe à l'Assemblée nationale, la confiance dont l'honora le maréchal de Mac-Mahon, en le nommant ministre de la justice, confiance que le maréchal lui a toujours continuée depuis sa sortie du ministère. Ce sont des titres trop considérables pour que le canton de Saint-Géry ne soit pas heureux et fier de voir ses intérêts placés en de telles mains.

M. Depeyre a remercié M. Dols et les habitants de Tour-de-Faure de l'accueil si sympathique qu'il rencontrait chez eux.

« Ce n'est pas, leur a-t-il dit, un étranger qui arrive dans votre canton, ce n'est pas un inconnu qui vient présenter son nom à vos suffrages, c'est un compatriote qui a gardé avec le pays natal des relations de chaque jour. »

M. Depeyre a ajouté « que si le canton de Saint-Géry le choisissait pour son mandataire au Conseil général, il trouverait en lui un interprète fidèle de ses besoins, un défenseur dévoué de tous ses intérêts. Les Conseils généraux, a dit

M. Depeyre en terminant, ne doivent point s'occuper des questions politiques, la loi ne le permet point; mais lorsque le candidat qui se présente est déjà investi du mandat de député, les électeurs ont intérêt à savoir quel a été son rôle parmi les représentants du Pays. Je suis de ceux, a dit M. Depeyre, qui ont porté au pouvoir le maréchal de Mac-Mahon; je suis de ceux qui ont voulu que ce pouvoir fut prorogé pour sept ans. Les idées d'ordre, de religion, de travail, tous ces principes de conservation sociale qui sont chers aux laborieuses et honnêtes populations de nos rives du Lot, trouvent dans le gouvernement du Maréchal, une protection aussi vigilante que résolue. Député, j'ai toujours appuyé le gouvernement du Maréchal de ma parole et de mes votes; ministre, je fus appelé à l'honneur de le défendre, et je vous remercie d'avoir bien voulu le rappeler. C'est autour du Maréchal que nous devons tous nous réunir pour lui rendre plus facile la grande mission que nous avons confiée à son patriotisme. »

Après avoir passé la matinée à Tour-de-Faure, M. Depeyre est allé à Crégols, où il a été reçu par M. le Maire de la commune de la façon la plus cordiale; de là il est allé à Saint-Cirq-Lapopie, où le Maire, l'adjoint, des membres du conseil municipal et de nombreux habitants sont venus à sa rencontre et lui ont exprimé les vœux qu'ils faisaient pour le succès de sa candidature.

Nous apprenons que M. Depeyre doit visiter, la semaine prochaine, les autres communes du canton, où, nous en sommes convaincus, il recevra le même accueil.

ORPHÉON DE CAHORS.

Samedi soir, par le train de 5 heures, l'orphéon de Cahors partait pour Périgueux, accompagné des vœux de toute la population qui avait déjà pu, au concert du 16 août, apprécier ses efforts et ses progrès.

Il allait assister à une de ces luttes qui marquent dans la vie d'une société et dont on garde longtemps le souvenir. Quarante-neuf sociétés musicales s'étaient donné rendez-vous à Périgueux et s'étaient partagées en divers groupes.

L'orphéon de Cahors avait été classé dans la division supérieure et se trouvait en présence de la société chorale de Poitiers. C'était un redoutable adversaire; à la bannière de la société poitevine brillaient vingt-trois médailles, conquises dans les précédents concours, et rappelant chacune une victoire. Mais nos jeunes compatriotes ont vaillamment lutté. A peine venaient-ils de se faire entendre, que M. Charles Coligny, rédacteur en chef de la *France chorale*, chargé de faire la chronique du concours, adressait ces quelques mots à M. Fenouillet, notre habile directeur : *Je félicite infiniment la Société de Cahors.*

C'est dire que le succès a été complet. Notre orphéon a obtenu un **premier prix**, médaille d'or offerte par les députés de la Dordogne.

C'est un magnifique triomphe et un triomphe mérité. Notre jeune société n'oubliera point qu'il est dû à ses efforts persévérants, et elle redoublera de zèle et d'exactitude afin de pouvoir prendre part l'année prochaine à des luttes plus sérieuses encore. Nous donnerons dans un de nos prochains numéros les appréciations du jury musical en ce qui concerne les sociétés chorales de Cahors et de Poitiers.

Dimanche soir on connaissait déjà l'heureuse nouvelle : une dépêche adressée à M. le maire et que celui-ci a eu la bonne idée de faire afficher à l'Hôtel-de-Ville, avait appris à la population impatiente le résultat du concours.

Aussi hier soir, vers huit heures, une foule immense se dirigeait vers la gare pour accueillir et applaudir nos chanteurs. M. le maire s'y est rendu aussi accompagné des membres du conseil d'administration de l'orphéon.

Quand la société a débouché bannière en tête sur les boulevards, elle a été saluée par des acclamations et des vivats. Elle est entrée à la mairie où un punch lui a été offert et où divers toasts ont été portés : aux succès de l'orphéon! à M. le maire! au Directeur de la société orphéonique! etc.

M. Fenouillet doit être satisfait. Avec des éléments divers et incomplets, il est arrivé en peu de temps à des résultats inespérés. Nous l'en félicitons de tout cœur.

M. d'Arbaud, ancien contrôleur à Cahors, contrôleur des magasins de Tabac à Périgueux, est nommé entrepreneur à St-Gaudens, dans le département de la Haute-Garonne.

M. d'Arbaud est l'astronome universellement connu sous le nom de Nick. En le perdant, la ville de Périgueux va se trouver privée de la

Sentinelles vigilantes qui l'avertissent des révolutions célestes et des variations atmosphériques.

On lit dans l'Echo du Quercy :

Par arrêté ministériel du 17 de ce mois, M. Pérrier, Inspecteur primaire à Figeac, a été nommé en la même qualité à Foix (Ariège), son pays natal.

Tout en applaudissant de grand cœur à la faveur bien méritée qui vient surprendre M. Pérrier, qu'il nous soit permis, nous faisant réellement ici l'écho de tous ceux qui connaissent ce digne inspecteur et apprécient son mérite, d'exprimer publiquement tous les sincères regrets que nous fait éprouver ce changement.

Aussi paternel pour ses instituteurs que zélé en ce qui touche à son service, M. Pérrier avait su attirer, dès son arrivée, l'affection et le dévouement de son nombreux personnel, sentiments qui lui sont largement témoignés, depuis la nouvelle de son départ.

D'un caractère doux et affable non moins que ferme et droit, de relations faciles et sûres, il s'était bien vite acquis, parmi nous, considération, estime et sympathie.

Le séjour de quatre ans que M. Pérrier a fait à Figeac portera ses fruits, nous n'en doutons pas. Messieurs les instituteurs conserveront soigneusement et continueront à mettre exactement en pratique, même après son départ, les sages avis, les bons conseils et les salutaris exemples qu'il n'a cessé de leur donner.

On lit dans le Courrier de l'Aveyron :

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

40<sup>e</sup> session, à Rodez, du 21 au 30 septembre.

Nous sommes heureux de prouver par des chiffres le bon accueil que notre département se dispose à faire à l'Institut des Provinces.

A la date du 22 août, notre session du Congrès scientifique de France avait déjà reçu trois fois plus d'adhésions que le Congrès archéologique tenu à Rodez en 1863, et le nombre des souscripteurs depuis ne cesse d'augmenter. Néanmoins, dans le patriotique désir de rendre cette 40<sup>e</sup> session aussi brillante que possible, nous adressons un dernier et patriotique appel à tous les hommes d'intelligence, nombreux dans notre pays. Nous leur rappelons que, moyennant dix francs envoyés à nos correspondants dans chaque arrondissement ou à M. Bourguet, trésorier du Congrès, ils jouiront de tous les droits attachés au titre de membre du Congrès et ils recevront le compte-rendu de tous les travaux, quand bien même leurs occupations ne leur permettraient pas d'assister aux séances et de fournir des mémoires.

Les secrétaires généraux, L'abbé MASSABUAU, REMOND.

On annonce qu'une décision ministérielle interdira bientôt la chasse aux petits oiseaux dans tous les départements.

Le sort de ces petites créatures ailées aurait intéressé l'administration, et, au nom de l'agriculture, à laquelle ces destructeurs d'insectes rendent de si importants services, on leur ferait, cette année, grâce de la vie.

Déjà, à diverses époques, des arrêtés préfectoraux ont défendu cette chasse pour un certain temps.

Aujourd'hui la décision doit être plus générale, elle s'étendrait à toute la France.

Les conséquences de cette interdiction sont considérables. Ce n'est pas seulement un sentiment de pitié, que notre gourmandise n'admet guère, qui l'a inspirée. Les petits oiseaux sont les protecteurs de la récolte, de la moisson, et pour quelques grains ou quelques fruits qu'ils grappillent, combien d'arbres et d'épis sont préservés de l'atteinte du ver et du contact de la chenille !

Comme tous les ans, la fête votive de Labarre a été brillante hier et avant hier. La foule se pressait sur la place Lafayette, élégamment décorée de guirlandes et de drapeaux, et nos belles cadurciennes se livraient avec entrain au plaisir de la danse; seulement nous avons remarqué que le premier jour l'orchestre laissait un peu à désirer. La fête n'en a pas été pour cela moins brillante et moins gaie.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des Postes auront lieu le jeudi 15 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention

de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Ecole chrétienne de Gramat

DISTRIBUTION DES PRIX

La ville de Gramat a eu vendredi une aimable et douce fête, la distribution des prix aux élèves de l'école Chrétienne. Bien avant l'heure fixée, la vaste salle de l'établissement était remplie d'une multitude empressée et bienveillante.

La solennité était présidée par M. le Supérieur de Roc-Amadour qui a bien voulu rehausser l'éclat de cette fête par l'éloquence de sa parole. A ses côtés ont pris place M. Laporte, curé de Gramat, et M. Calmels-d'Artinsac, maire de la ville et conseiller général pour le canton. Autour d'eux se pressait l'élite de la société gramatoise, les membres du clergé et de la bourgeoisie, heureux de témoigner par leur présence toute leur sympathie pour cette école que les Frères dirigent avec tant de succès, il ne manquait à cette fête que celui qui aurait dû y occuper la première place, l'honorable fondateur de la maison, retenu à Paris par ses grandes affaires. La plupart de ces enfants qui lui doivent l'inestimable trésor d'une éducation vraiment utile et solidement chrétienne ne connaissent déjà plus de lui que le nom et les bienfaits. Mais comme l'a si bien dit l'orateur, invisible, il était cependant présent au milieu de nous. Tout nous parlait de lui. A la vue de cette école si florissante, en présence de cette jeunesse si bien élevée, le nom de M. Mercié était dans toutes les bouches et son souvenir dans tous les cœurs. L'homme qui se dérobe ainsi aux plus légitimes démonstrations de reconnaissance, mérite l'estime de toutes les âmes droites, le peuple de Gramat sait apprécier la noble délicatesse de cette conduite.

La musique de la ville avait voulu prêter à cette fête son précieux concours; lorsque M. le président a fait son entrée dans la salle il a été salué par les plus joyeux accords. Après le compliment d'ouverture, les jeunes élèves ont représenté sur la scène deux petits drames, merveilleusement choisis pour intéresser le public et développer dans les cœurs les plus généreux sentiments. L'Enfant dissipé a été fort applaudi pour son louable repentir qui attire sur son vieux père un bienfait inespéré. Le héros de l'Ecole militaire a attendu l'assistance lorsqu'il s'est écrié dans un généreux élan de piété filiale : « Quoi ! je pourrais me livrer à la gourmandise, lorsque mon père, ma mère, mes frères et mes sœurs n'ont pas toujours du pain à tremper dans leurs larmes ! Non, non, plutôt mourir de faim » quel beau modèle à offrir aux jeunes générations si égoïstes et si personnelles ?

Les acteurs ont exécuté leurs rôles avec tant d'aisance, de naturel et de grâce qu'ils ont obtenu les plus chaleureux applaudissements.

Les aventures d'un gascon et de M. de Crac ont excité dans l'assistance une vive gaieté. Comme intermèdes nous avons eu quelques chants du meilleur goût, parmi lesquels on a particulièrement remarqué la pastorale : Restez aux champs.

Le moment était venu d'entendre l'orateur. Au milieu du silence le plus sympathique, Monsieur l'abbé Delmas prend la parole. En un moment il captive l'auditoire, qu'il tient pendant une demi-heure sous le charme de son éloquence.

Les applaudissements unanimes et prolongés de l'auditoire ont montré à l'orateur que son langage était compris et que ses concitoyens n'étaient pas indignes de l'entendre. Nous espérons que ce discours sera reproduit dans son intégrité, et nous sommes assurés que ceux qui l'ont si chaleureusement applaudi le reliront encore avec un nouvel intérêt (\*).

Le reste de la séance a été rempli par la distribution des récompenses dont plusieurs avaient été offertes par les notabilités du clergé et de la bourgeoisie. Chacun accompagnait du regard ces jeunes vainqueurs, l'honneur de l'école, la consolation des parents, l'espoir de la cité. La douce monotonie de cette distribution a été plusieurs fois interrompue par les accords mélodieux de notre belle fanfare.

Avant la cérémonie, chacun avait pu admirer, dans les salles d'attente, une magnifique exposition de dessins qui témoignaient aux yeux de tous et de l'intelligence des maîtres et de l'application des élèves. On remarquait particulièrement quelques lavis d'Antoine Vincent, de Léon Pézet, d'Henri Bessière, un dessin d'ornement de François Fouquet, une imitation de Célestin Caussanel, un paysage d'Eloi Pons.

L'Ecole Saint-Charles grandit tous les jours, le Pensionnat attire chaque année de nouveaux élèves, les succès obtenus dans les différents

(\*) Nous publierons dans notre prochain numéro le discours de M. l'abbé Delmas.

examens soutiennent l'ardeur des jeunes gens et encouragent les sacrifices des parents. La ville de Gramat est fière de son Ecole, et c'est son droit. Elle a désormais une place marquée parmi les premières de notre département.

G. T.

Les enfants qui ont été le plus souvent couronnés sont :

- MM. Antoine Vincent, de Gramat. Célestin Caussanel, de Montfaucon. Eloi Pons, d'Espère. Maurice Nauzières, Léon Pézet, Henri Bessière, Daniel Grayen, Victor Gratias, Louis Pradelle, Albert Thinières, Henri Decros, Emile Garrigou, de Beaumet. Eugène Darnis, de Calès. Frédéric Sémirot, de Frayssinet. Arthur Bétulle, de Lavergne. Maximin Lafargue, d'Aynac. Pierre Mazayrac, de Thégra.

Théâtre de Cahors.

Malgré les efforts de M. Désir et de son excellente troupe, toujours même indifférence de la part de nos belles cadurciennes, toujours même vide aux premières.

En revanche, dimanche dernier le parterre était bien rempli et les personnes qui ont préféré la chaleur du théâtre à la poussière des boulevards et de la place Lafayette (autrefois Gailhard) en ont été bien dédommées.

Le programme était d'ailleurs fort attrayant. Comme pièce de résistance, un gros drame plein de surprises, d'impressions, même de coups de fusil; comme bouquet un charmant vaudeville de Lambert Thiboust et une des plus originales chansonnettes de M. Tony Laurent.

Le drame a été parfaitement interprété. Tour à tour tendre, jovial, caressant, indigné, M. Désir a rendu avec autant de talent que de vérité le rôle difficile de Van-Broust. Il a plusieurs fois électrisé la salle par ses accents pathétiques, et nous sommes heureux de payer un nouvel hommage à son mérite éprouvé. Il a été bien secondé par madame Désir qui s'est montrée actrice consommée, ainsi que madame Jhane dont le rôle était malheureusement trop court.

Nos compliments à MM. Bréhy, Naulin et Grôseille, ainsi qu'à Bamboillat qui s'était bien barbouillé et qu'on aurait pris pour un nègre pur sang.

M. Laurent a fait rire toute la salle avec les boutades humoristiques de Kerkadec.

Quand au vaudeville, Un mari dans du coton, M. Bréhy a bien secondé notre charmante Déjazet. M<sup>lle</sup> Madeleine a véritablement enlevé ce rôle de Césarine qui exige tant de souplesse, d'habileté, de connaissance de la scène. La jeune comédienne a de plus le mérite de savoir parfaitement tous ses rôles. Elle les rend comme elle les sait, c'est-à-dire on ne peut mieux.

Le spectacle s'est terminé par la chansonnette de M. Tony Laurent, auquel nous nous permettrons d'adresser une légère critique. Nous lui demanderons de prononcer avec plus de soin ce qu'il dit, on l'entendra mieux et, ce qui pourtant semble difficile, on l'applaudira davantage.

Spectacle du Jeudi 3 septembre 1874.

Marie Madeleine, comédie en 1 acte, par M. Léon Valéry.

Un homme à marier, chansonnette comique par M. Tony Laurent.

Les forfaits de Pipermans, vaudeville en 1 acte, par Lambert Thiboust.

Tromb-al-Cazar ou les criminels dramatiques, opérette en 1 acte par M. Crémieux, musique d'Offenbach.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 16 août.

Table with 4 columns: ESPÈCES de BESTIAUX., AMENÉS., VENDUS., PRIX EXTRÊMES. Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs gras.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Le Maréchal a été trop satisfait de son voyage dans l'Ouest pour que les ministres aient peine à le décider à se rendre dans le Midi.

Le voyage présidentiel dans le Midi est donc tenu plus que jamais pour certain; seulement, on ne sait rien encore sur sa date précise, bien qu'on la suppose prochaine.

Le préfet du Var a été mis en disponibilité comme manifestement entaché de bonapartisme et favorisant les tentatives de ce parti.

Le sous-préfet de Clamecy l'a été surtout pour cette raison. C'est lui qui dans un banquet portait dernièrement un toast à M. de Bourgoing et fêtait le succès de sa candidature.

La Patrie croit savoir que le mouvement préfectoral publié hier matin par le Journal officiel n'est que le prélude d'un autre mouvement qui sera beaucoup plus considérable.

On lit dans le Moniteur universel :

Il paraît certain que plusieurs des puissances qui ont promis de reconnaître le gouvernement du maréchal Serrano se sont efforcées depuis quelque temps d'obtenir de ce gouvernement des garanties en faveur des sociétés financières et des porteurs de la rente espagnole étrangère, que la révolution et les succès des carlistes ont fort maltraités. Nous ne savons dans quelle mesure ces garanties ont pu être obtenues, et encore moins ce qu'elles produiront, mais enfin elles ont été demandées.

La Tagespresse publie une analyse de la dépêche du cabinet russe, en date du 7/19 août, par laquelle elle refuse de reconnaître le gouvernement du maréchal Serrano. Cette dépêche dit :

La Russie, ne peut pas se décider à reconnaître un gouvernement qui n'est pas reconnu dans son propre pays, qui ne possède aucune autorité légale et qui est considéré, même par ses amis, comme étant seulement transitoire. La Russie éprouve de la répugnance pour toute immixtion dans les affaires intérieures de l'Espagne et ne favorisera aucun des partis qui la divisent. Elle entrera en communication officielle avec tout gouvernement d'Espagne qui reposera sur une base légale quelconque dans son pays et possèdera légalement une certaine autorité qui lui promettra quelque durée.

La Russie ne peut pas s'empêcher de considérer la reconnaissance du gouvernement du maréchal Serrano comme une espèce d'immixtion dans les affaires intérieures de l'Espagne, parce que cette reconnaissance favorise un parti.

La dépêche ne contredit nullement les appréciations des cabinets de Berlin et de Vienne; elle les laisse libres de procéder conformément à leurs convictions et à leurs intérêts.

Dépêches Télégraphiques

Barcelone, 31 août.

A San-Boy de Llobregat, les jeunes gens ont brûlé les urnes du tirage au sort. Dans de nombreuses localités, on n'a pas pu procéder aux opérations du tirage au sort. Le capitaine général est parti pour Puycerda.

Catane, 30 août.

Depuis hier soir, l'Etna est en éruption. La lave sort par trois bouches, mais très-loin des habitations.

Munich, 31 août soir.

Le roi de Bavière, revenant de Paris, est arrivé hier au château de Berg.

La reine Amélie de Saxe est arrivée dans notre ville.

Bourse de Paris.

Paris, 1<sup>er</sup> septembre 1874.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, Rente 4 1/2 p. %, Rente 5 p. % and their respective values.

Variétés

Sous ce titre : *De la courbure de la jambe gauche chez les enfants*, nous lisons dans le journal *La Jeune mère* :

« Que l'on parcoure nos promenades publiques par une belle journée d'été, que l'on observe les jeunes enfants qui s'y amusent, nu jambes, court-vêtus, on sera surpris du nombre considérable de bambins qui ont la *jambe gauche plus ou moins courbée en dedans*. Quoiqu'il n'y ait pas bien longtemps que le journal *la Jeune Mère* existe, plusieurs jeunes femmes m'ont déjà, de divers points de la France, demandé des conseils à cet égard, et il est bien rare qu'à ma consultation je ne voie de jeunes enfants présentant cette légère infirmité.

« A un fait aussi commun il y a une cause générale. Cette cause est tellement simple, tellement fréquentée, en même temps, que je veux la signaler aux jeunes mères afin qu'elles puissent la faire disparaître de leurs habitudes et de celles de leurs nourrices et de leurs bonnes, dans l'éducation de leurs nouveaux-nés.

« Cette courbure de la jambe gauche chez les jeunes enfants tient uniquement à l'habitude qu'ont presque toutes les femmes, mères, nourrices, bonnes d'enfants, de porter leurs nourrissons sur le bras gauche. Le libre usage de la main droite, qui est ainsi conservé, explique cette habitude. L'enfant ainsi porté est soutenu par le bras de la femme sur le corps de laquelle appuie sa jambe droite. Pour maintenir son nourrisson, pour l'empêcher de tomber, la femme plie l'avant-bras et le rapproche de son corps. Dans ce mouvement, que les lois de l'équilibre exigent, la jambe gauche de l'enfant est ramenée sur sa jambe droite qu'elle croise ordinairement. Tout l'effort de la femme, pour soutenir son fardeau, se fait avec l'avant-bras, qui porte précisément sur la partie inférieure de la jambe gauche du nourrisson. Cette partie se trouve ainsi continuellement pressée de dehors en dedans.

« Les os, chez l'enfant ayant peu de consistance, cèdent à cette pression incessante et se courbent. Plus l'enfant est faible et moins il se soutient, plus la femme est obligée de le presser contre son corps. Plus il est robuste et plus il fait de mouvements, plus la femme fait encore d'efforts pour le maintenir en équilibre. Dans toutes ces circonstances, on le voit, la jambe gauche de l'enfant seule est fortement pressée contre le corps de la femme. De là la courbure que je viens de signaler, qui froisse l'amour-propre de tant de jeunes mères.

« Lorsque cette courbure de la jambe est peu prononcée, il suffit, pour la faire disparaître, de quelques frictions, de quelques bains fortifiants. Chez certains enfants à consistance melle, que leurs nourrices ou leurs bonnes portent toujours du côté gauche, cette courbure de la jambe s'ac-

compagne quelquefois de la courbure de la cuisse et même d'une déviation du pied gauche en dedans. Arrivé à ce degré, cette infirmité est assez difficile à faire disparaître. Dans ces deux cas, j'ai été obligé d'employer les bains de jambes froids et même les bains de mer.

« Le seul moyen de prévenir cette courbure de la jambe gauche, chez les nourrissons, consiste à les porter avec plus de soins, plus de précautions qu'on ne le fait habituellement. Lorsque les enfants n'ont que quelques mois, il faut les porter *horizontalement couchés* sur un petit oreiller en crin. Dans une grande partie de la France, on néglige, à tort, cette précaution. Dès les premières semaines, dès les premiers jours même, on porte les nouveaux-nés dans les bras verticalement, *sans oreiller*. Cette pratique est mauvaise et irrationnelle. Un grand nombre de déviations de la taille ne reconnaissent pas d'autre cause.

« Un enfant ne doit être porté verticalement dans les bras que lorsque ses muscles ont assez de force pour soutenir sa tête et sa colonne vertébrale, c'est-à-dire au bout de quelques mois. Lorsqu'on le porte ainsi, il faut encore avoir soin, pour empêcher la courbure de la jambe gauche, de le porter tantôt sur le bras gauche, tantôt sur le bras droit. »

Annonces

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 9 29 AOUT 1874

Le Congrès de Lille. — Association française pour l'avancement des sciences; Congrès de Lille: L'Institut industriel du nord de la France, par M. Masquelez. — Séances des sections d'anthropologie, de géographie, des sciences médicales. — Le pro-vignage de la vigne comme moyen de combattre le phylloxera, par M. Bouchardat. — Bulletin des Sociétés savantes: Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 9 (29 AOUT 1874).

La semaine politique. — Les catacombes de Rome et le christianisme primitif, par M. A. P. Stanley. — La littérature sous le second empire: Michelet, par M. Despois. — L'expédition française dans l'Afrique équatoriale; MM. Marche et de Compiègne. — Impressions et souvenirs d'un voyage en Sicile, par Léo Quesnel. — Notes et impressions, par Y\*\*\*. — Nécrologie: Frédéric Morin.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine à Paris.

Chaque journal: Paris, Six mois: 42 fr. — Un an: 20 fr. Départements, Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris, Six mois: 20

fr. — Un an 36 fr. — Départements, Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Prix du numéro: 50 centimes.

**SANTÉ A TOUS** rendu sans médecine sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castle-stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,644.

Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie de foie* d'estomac, amaigrissement, battement nerveux tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

Mlle Martin, de *Suppression des règles* et *Danse de Saint Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revaléschiere.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie* et *Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans, d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 62,845.

M. A. Spadéro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revaléschiere, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Sommaire des gravures que *l'Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine: Concours pour l'Ecole de Rome: Grand prix de sculpture: *Orphée pleurant Euryméde*, statue de M. Injalbert é

sir Richard Wallace, baronnet; événements d'Espagne: combat entre les troupes républicaines et les carlistes dans le faubourg de Teruel; Palais de l'Industrie: exposition de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie; salon de 1874: *Charge du 9<sup>me</sup> régiment de cuirassiers dans le village de Morsbronn* journée de Reichshoffen, 6<sup>e</sup> août 1870; tableau de M. Edouard Detaille; Etats-Unis: les geysers du territoire de Montana (deux gravures); l'arsenal de Woolwich; île de Madère: la ville et la baie de Funchal. — Rébus. — Problème d'échecs. — *L'Univers illustré* publie en ce moment le *Sphinx*, cette œuvre émouvante de M. Octave Feuillet, qui a été l'événement dramatique de l'année.

Nous avons également à appeler l'attention sur un roman entièrement inédit de M. Henri Conscience, dont *l'Univers illustré* commence la publication cette semaine. Dans cette nouvelle œuvre intitulée *Le remplaceur*, on retrouvera ces rares qualités de sentiment sincère et d'observation délicate qui ont justement consacré la réputation de l'auteur du *Gentil-homme pauvre*, de *Deux enfants d'ouvriers*, et de tant d'autres romans ou irréprochable moralité s'unissent au plus touchant intérêt.

Un numéro contenant la nomenclature complète des PRIMES offertes par *l'Univers illustré* sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuves-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Vals. — Sources: *Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique*. Les expéditions directes se font par caisse de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la *Société générale des eaux minérales à Vals* (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton

**A VENDRE** une grande quantité de **Tuiles creuses pour toiture.** — S'adresser au bureau de **Journal du Lot.**

AVIS IMPORTANT

EAU DES FÉES

RECOLORATION des CHEVEUX et de la BARBE

Diplôme de mérite à l'Exposition universelle de Vienne 1873. 10 années de succès.

M<sup>me</sup> SARAH FÉLIX prévient sa nombreuse clientèle que prochainement la couleur bleue de ses flacons: **Eau des Fées**, sera changée en couleur ambrée. — La récompense unique qu'elle a obtenue à Vienne est un puissant argument contre la concurrence, et pour éviter les CONTREFAÇONS déloyales et nuisibles, M<sup>me</sup> Sarah Félix a cru devoir changer la couleur bleue de ses flacons, et les nouveaux, qui seront de couleur ambrée, porteront sa signature incrustée sur les deux côtés.

POMMADE DES FÉES RECOMMANDÉE

Paris, 43, r. Richer, et Parf<sup>o</sup> de l'univers

**A Vendre ou à Louer**

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de *Jean de Bru*, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M<sup>me</sup> veuve LAFON (Hélène).

S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

**Jean XXII et la Pologne**

ETUDE HISTORIQUE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix: 30 centimes

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



GAZETTES D'ÉGLISES. FÊTES VOTIVES. BOUQUETS de FÊTES VOTIVES. **MARIE BLANC**

FLEURISTE A CAHORS  
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrements, Fournitures pour fleurs; Globes ronds et ovales; Couronnes nuptiales et de première communion; Couronnes mortuaires; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine, Vases d'autel et Corbeilles. Sujets religieux.

Feux d'artifice, Lanternes vénitienues, Bouquets pour Fêtes votives.



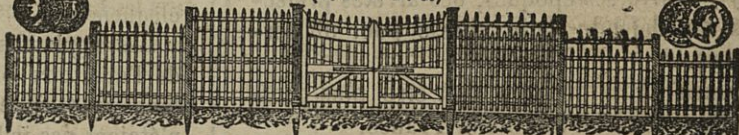
**M<sup>lle</sup> LINON**

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors  
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitienues en tous genres.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX: Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO.

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

**PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG**

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, chez M. Vinel pharmacien.

AVIS IMPORTANT.

Les personnes qui, sans nuire à leurs occupations habituelles, voudraient augmenter leur salaire de 12 à 1,500 fr. par an, en se chargeant du placement d'articles indispensables diplômés à l'exposition de Vienne, sont priées de s'adresser franco à la fabrique de l'*Alliance* à la Chaux-de-fonds (Suisse). L'affranchissement est de 0 fr. 30 c.

La Veloutine

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur et une beauté naturelles. Ch. FAY, inventeur, 9, r. de la Paix, PARIS. Les meilleures poudres de riz sans bismuth sont vendues 1 fr. 50 c. la boîte.